RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 01731
Numéro SIREN : 397 456 575
Nom ou dénomination : PRODISCO

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2016 sous le numéro de dépôt 17523

PE/CZ 1.04.16
EC/CE 30.03.16

PRODISCO
Société par actions simplifiée au capital de 152.500 €
Siège social
51/53 rue des Antilles - 94150 RUNGIS
R.C.S. CRÉTEIL 397 456 575 (94 B 01731)

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL
LE 12 OCT. 2016
SOUS LE N° 17523

DECISION UNANIME DES ASSOCIES
EN DATE DU 1ER AVRIL 2016

94B.1731.

Les soussignés :

- Monsieur Christophe CHEVALLIER
- Madame Edwige TETARD
- Le société CHEVALLIER FINANCE
 représentée par Monsieur Christophe CHEVALLIER

Seuls associés de la société par actions simplifiée PRODISCO au capital de 152.500 € divisé en 500 actions de 305 €, dont le siège social est 51/53 rue des Antilles – 94150 RUNGIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 397 456 575,

Après avoir rappelé que l'article 21 des statuts, dispose que *« les décisions collectives résultent de la réunion d'une assemblée ou d'une consultation écrite ou d'un acte signé par tous les associés »*,

En présence de Monsieur Henri CHEVALLIER, Président,

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Henri CHEVALLIER de ses fonctions de Président de la société, à compter de ce jour et la remercie chaleureusement pour son dévouement dans l'accomplissement de ses fonctions.

La collectivité des associés décide, à l'unanimité, de nommer aux fonctions de Président de la société en son remplacement, également à compter de ce jour :

La société CHEVALLIER FINANCES Société par actions simplifiée au capital de 40.000 €, dont le siège social est 51/53 rue des Antilles - 94150 RUNGIS, immatriculée sous le numéro 417 671 823 R.C.S. CRÉTEIL, représentée par son Directeur général Unique, Monsieur Christophe CHEVALLIER.

Monsieur Christophe CHEVALLIER es-qualités, déclare accepter les fonctions qui viennent d'être conférées à la SAS CHEVALLIER FINANCES et remercie les associés de la confiance témoignée. Il déclare qu'il n'existe aucune incompatibilité ou interdiction relative à l'exercice d'un tel poste.

DEUXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie, d'un original ou extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la Loi.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations tenu au siège social.

CC EC 11e

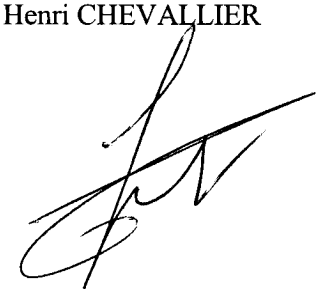
Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°17523 en date du 12/10/2016

De tout ce que dessus il a été dressé le présent acte portant décision collective des associés, lequel, après lecture, a été signé par les associés.

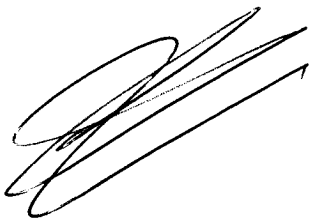
p/la sté « CHEVALLIER FINANCES »
Christophe CHEVALLIER



M. Henri CHEVALLIER



Mme Edwige TETARD



M. Christophe CHEVALLIER



P R O D I S C O
Société par actions simplifiée
au capital de 152.500 €
Siège social : 51/53 rue des Antilles - 94150 RUNGIS
R.C.S. CRÉTEIL 397 456 575 (94 B 01731)

EXTRAIT DE
L'ASSEMBLÉE GENERALE DU 30 MARS 2016

RENOUVELLEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET DE SON SUPPLEANT

.../...

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de B.R.C. et de la société SOREGEC EUROPE, respectivement Commissaire aux Comptes titulaire et Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent ce jour à expiration, décide de renouveler le mandat de la société B.R.C. en qualité de de Commissaire aux Comptes titulaire et de nommer la société GROUPE SECOB PARIS (anciennement SOREGEC EUROPE suite à une opération de fusion), 33 avenue de la République – 75011 PARIS – SIRET 692 036 536 en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice qui se clôturera le 31 décembre 2021.

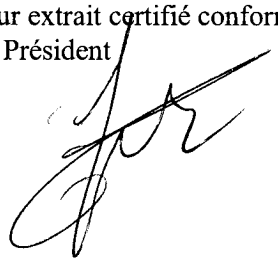
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Le Président



Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°17523 en date du 12/10/2016